

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 18 novembre 2019**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 septembre 2019.	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales	4
7. Préavis municipal N° 13/2019 : Demande de crédit de CHF 330'000.—TTC pour l'aménagement d'une présélection sur la route cantonale RC 24 C-P en relation avec le CSI Le Bix	5
8. Préavis municipal N° 17/2019 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020	6
9. Préavis Municipal N°18/2019 : Demande de crédit de CHF 195'00.—TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage	8
10. Election d'un-e Président-e, d'un-e 1^{er} Vice-président-e et d'une 2^{ème} Vice-président-e	8
11. Divers et propositions individuelles	9
12. Annonce et préavis futurs	10

1. Appel

Le Vice-président accueille les membres du Conseil, la Municipalité, la presse ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel: 39 membres sont présents, 8 sont excusés et 3 sont absents (M. François Baumgartner, M. Peter Bianchi et M. Dominique Klinkenbergh)

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Vice-président soumet l'approbation de l'ordre du jour modifié au Conseil Communal qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 septembre 2019.

Le Vice-président informe que lors de la dernière séance il y a eu un problème technique avec l'enregistrement. Par conséquent, les propos des différents intervenants n'ont pas pu être relevés

Mme la Syndique demande que ce soit noté dans le procès-verbal. Le bureau en prend note.

M. Didier Hermann fait remarquer que ce n'était pas lui qui avait lu le rapport sur le point d'impôt mais M. Jean-Marie Weyer. De plus, la Commission des finances n'a jamais fait de rapport pour le préavis n°16.

M. Nicolas Ray revient sur la dernière phrase de son intervention dans les communications de la Municipalité : « *Pour la wifi publique, la solution la moins coûteuse,* ». Il réexplique : ils ont demandé des offres pour installer un wifi public et ces dernières sont trop onéreuses. À ce jour ils étudient de nouvelles solutions moins onéreuses.

À la suite de ces remarques le procès-verbal modifié de la séance du 23 septembre est approuvé à la majorité.

4. Communications du Bureau

Le Vice-président lit la lettre de démission du Président M. Jean-Pierre Vuille (annexe 1).

M. Vincent Grandjean souhaite dire quelques mots en rapport avec cette démission. Il lit (annexe 2).

Le Vice-président rejoint les propos de M. Grandjean et explique que c'est avec une certaine émotion qu'il se retrouve au perchoir.

Il informe que l'élection complémentaire pour élire les 5 conseillers manquant et les 11 suppléants n'aura pas lieu. En effet, il a été choisi de ne pas la faire puisque selon le règlement du Conseil 45 Conseillers communaux suffisent et il y en a 50.

Il indique les dates des séances pour l'année 2020:

- 10 février
- 30 mars
- 25 mai
- 22 juin
- 28 septembre

- 16 novembre
- 7 décembre

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique excuse M. Dugon qui est en vacances. Elle informe que Mme Maritza Grimm a été engagée au jardin d'enfants. Concernant les manifestations à venir il y aura la distribution des sapins de Noël le 30 novembre et les Fenêtres de l'Avent qui débuterons le 1^{er} décembre. Elle rappelle que la séance du prochain Conseil débute à 19 heures et qu'il faut s'inscrire à la traditionnelle soirée fondue.

Mme Elvira Rölli rejoint les propos M. Grandjean concernant la démission de M. Vuille. Concernant les chantiers elle informe que celui du Prés-du-Marguiller et celui du chemin des Granges sont terminés. Elle présentera le bilan des chiffres lors d'un prochain conseil. Par transparence, elle informe que ses collègues lui ont retiré, lors d'une séance où elle n'était pas présente, les dicastères de la construction et de l'aménagement du territoire.

Pour finir, elle informe que les sources vont bien et qu'il n'a pas été nécessaire de mettre des restrictions d'eau jusqu'à présent.

M. Nicolas Ray informe que les travaux au Mont-Roux, y compris la fosse, sont terminés. Les travaux d'aménagement à la nurserie garderie ont débutés et tout se passe comme prévu. Il informe également qu'un courrier a été envoyé aux parents qui rappelle que le parking de l'école est celui du CCS et pas la rue du Village. Dorénavant, la Municipalité se réserve le droit d'amender les personnes mal garées.

Pour finir, il informe que le Canton est rentré en discussion sur une demande de modification des itinéraires balisés au Noirmont. Il s'agit d'une zone protégée, en particulier en hiver. Jusqu'à présent il n'y en avait qu'un seul autorisé et le Canton est rentré en discussion pour l'ouverture de 3 ou 4 nouveaux sentiers pour la période d'hiver.

M. Patrick Hübscher n'a pas de communication.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales

M. Christian Brügger pour l'APEC informe que lors de la dernière séance du 26 septembre il y a eu trois préavis qui ont été acceptés sans problème. Il y a aussi eu des assermentations; Mme Stella Motta et M. Olivier Monachon qui ont rejoint l'APEC. La 2^{ème} séance a eu lieu le 7 novembre où trois préavis ont passé. Le plus important concernait les communes de grandes tailles qui vont peut-être rejoindre l'APEC. En effet, les discussions portaient sur le fait que ces dernières, au vu de leur taille, n'ait pas une majorité de votation (annexe 3).

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE informe que la dernière séance a eu lieu le 25 septembre, elle lit (annexe 4). La prochaine séance aura lieu le 29 avril.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional informe que la prochaine séance aura lieu le 11 décembre avec deux préavis; le budget et un projet de soutien au « Vision du réel ».

Mme Fanny Weinmann pour le RAT informe que lors de la séance du 1^{er} octobre le budget 2020 a été accepté.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que lors de la séance du 24 septembre deux préavis ont été présentés ; le budget 2020 et l'achat d'un véhicule pour le site de Nyon. Concernant le budget il invite l'assemblée à consulter les chiffres sur l'intranet. Il explique que ce qu'il faut retenir est une légère augmentation du budget de CHF 48'000.—et que pour la Commune les charges s'élèveront à CHF 114'548.--. Les deux préavis ont été acceptés.

7. Préavis municipal N° 13/2019 : Demande de crédit de CHF 330'000.—TTC pour l'aménagement d'une présélection sur la route cantonale RC 24 C-P en relation avec le CSI Le Bix

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

Le Vice-président demande à M. Gassmann s'il souhaite apporter quelques informations quant à la proposition de réponse de Me Blanchard. Ce dernier lui répond par la négative et informe qu'il se refuse de ce vote.

Le Vice-président l'accepte.

M. Frédéric Guilloud lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose d'accepter le préavis municipal N°13/2019 tel qu'amendé.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°13/2019 tel que proposé par la Municipalité.

M. Nicolas Vout demande si la Commission ad hoc a fait une estimation des coûts de l'amendement.

M. Frédéric Guilloud lui répond qu'aucune estimation n'a été faite.

M. Philippe Esseiva pense qu'il serait bien de savoir dans quel but on installe des traversées et des tubes. Par ailleurs, il pense que ces travaux n'ont pas raison d'être si l'école ne se fait pas.

M. Patrick Hübscher précise que la route d'accès et le projet de l'école sont liées. Il n'y aura donc pas de route d'accès si le projet de l'école n'aboutit pas.

Mme Sylviane Jaquet pense que cette pré-sélection est dangereuse.

M. Patrick Hübscher pense que la dangerosité est partout mais la rassure en indiquant que la route passera de 80km/h à 50 km/h.

Il n'y a plus de commentaires, le Vice-président passe au vote de l'amendement.

L'amendement du Préavis N° 13/2019 est accepté par 14 oui, 7 non et 16 abstentions

Puis, il passe au vote du préavis amendé.

Le Préavis amendé N° 13/2019 est accepté par 25 oui, 4 non et 4 abstentions

8. Préavis municipal N° 17/2019 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020

M. Vincent Grandjean explique que de nombreuses réponses ont été apportées à la Commission lors de la séance, par conséquent aucun amendement n'a été proposé. Il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose d'accepter le préavis municipal No 17/2019 tel que présenté par la Municipalité.

Mme la Syndique remercie la Commission des finances d'avoir su comprendre les raisons pour lesquelles la Municipalité a fait ce choix.

Mme Fanny Weinmann souhaite savoir ce qui se passerait si le Conseil refuse le préavis.

Mme la Syndique lui répond que dans ce cas l'ancien taux serait prolongé.

M. Didier Hermann rappelle aux Conseillers qu'ils peuvent encore proposer un amendement.

M. Vincent Grandjean rappelle que la Municipalité fait une proposition et que la décision appartient au Conseil.

Mme Sylviane Jaquet se réfère au rapport de la Commission des finances, elle lit : « *Il apparaît que les recettes conjoncturelles sont en chute libre, en particulier à cause de la mise en réserve de l'entier du territoire communal* ». Elle souhaite savoir si c'est la raison pour laquelle le point d'impôt reste inchangé.

M. Vincent Grandjean lui répond que c'est en grande partie cet élément. Effectivement, la mise en réserve limite les possibilités de construire et donc d'encaisser des gains immobiliers.

Mme Sylviane Jaquet a vu dans le procès-verbal que la mise en réserve devait faire partie de la séance de décembre. Qu'en est-il ?

Mme la Syndique lui répond que ce préavis avait effectivement été prévu pour le mois de décembre mais à cause d'une opposition il est retardé. Elle espère pouvoir le présenter en février. Elle rappelle que la mise en réserve a été mise en place à cause de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire).

M. Patrick Weber s'étonne du fait qu'un préavis qui avait été refusé par le Conseil soit représenté ce soir. Il est expliqué que les recettes sont en chute libre mais en regardant le budget entre 2019-2020 ces dernières augmentent de 0.01%. Il pense aussi que lorsqu'il y a des difficultés financières il faut aussi regarder les dépenses. Le budget 2018 comparé au budget suggéré de 2020 montre une augmentation des dépenses d'environ CHF 1 million.

Il propose un amendement; baisser le taux d'imposition de 1.5 soit à 62.5. La Commune de Gland a baissé le sien tout en ayant un budget déficitaire.

M. Patrick Hübscher explique qu'ils ont toujours essayé d'amener des budgets équilibrés et que ce n'est pas parce que d'autres communes agissent d'une manière que la Commune doit les suivre. Concernant les recettes de la Commune, il explique que celles-ci dépendent des activités liées aux constructions. Par conséquent, due à la mise en réserve, ils préfèrent rester prudent que de risquer d'avoir un budget déficitaire. Il pense aussi que s'ils géraient mal le budget la Commission des finances mettrait au courant les Conseillers. Il rappelle que la Commission des finances est là pour gérer le risque. Il souligne que leur rôle est de gérer le budget avec prudence et il souhaite continuer ainsi.

M. Nicolas Vout salue le travail sur le taux d'imposition fait par la Municipalité et celui qui a été fait par la Commission des finances. Il indique qu'il s'agit de CHF 230'000 de manque à gagner pour la Commune, ce qui représente environ 1.2% des charges ou 1.3% des revenus. Il revient sur l'impôt foncier; il est prévu que la Commune en prélève moins l'année prochaine mais ce dernier augmente, entre 2019-2020, de CHF 69'500. Il passe sur le compte 81; « Service des eaux » où il y a une estimation des revenus de CHF 651'500 alors qu'au budget 2019 elle était de CHF 747'000 et que sur les comptes de 2018 il y avait un revenu de CHF 1 million. Compte tenu de ce qui précède, il pense que trouver CHF 230'000 est possible sans augmenter les impôts totaux des contribuables de la Commune.

M. Didier Hermann explique que le compte des eaux est un compte qui est équilibré ; ce qui est ajouté ou enlevé n'a pas d'incidence sur le budget. Il explique aussi que lorsqu'une construction se termine il y a une nouvelle estimation fiscale et l'impôt foncier est calculé sur cette dernière.

M. Pascal Voutat pense que le personnel qui s'occupe des constructions aura moins de travail lors de la mise en réserve du territoire communal. Il a remarqué qu'entre le budget 2018 et celui de 2020 les dépenses pour le personnel a augmenté de CHF 400'000.

M. Nicolas Ray explique que la mise en réserve permet de libérer le personnel du service des constructions afin qu'il puisse se concentrer sur le PGA (plan général d'affectation). La mise en réserve est temporaire et, il l'espère, de durée la plus courte possible.

M. Vincent Grandjean explique que la Commission des finances compare les comptes 2018 au budget proposé. Puis, ils ont regardé les recettes qui étaient déjà rentrées à fin octobre afin de comparer à 2019.

M. Patrick Hübscher rappelle que l'année 2018 était une année exceptionnelle.

M. Eric Jaquet précise qu'il ne remet pas en cause la gestion de la Municipalité mais qu'il a l'impression que cette dernière le trompe. Il explique que l'état prend en charge les charges de l'AVASAD, qui correspondent à CHF 250'000, et que le point d'impôt reste le même. En d'autres termes, les contribuables vont payer plus d'impôts au niveau cantonal alors que les impôts communaux restent inchangés. Par conséquent, la Commune garde la différence pour elle, cela le dérange beaucoup. Il rappelle que les communes se sont engagées à répercuter cette baisse au niveau des impôts communaux.

M. Nicolas Ray n'accepte pas les propos de M. Jaquet car la Municipalité n'a trompé personne.

M. Eric Jaquet précise qu'il n'a pas dit que la Municipalité les a trompés mais qu'il n'aime pas cette manière de faire.

M. Vincent Grandjean explique que le Canton va prendre en charge, dans la facture sociale, la partie « aide à domicile ». Ce qui n'a pas été anticipé est l'augmentation de la facture sociale.

M. Pascal Voutat revient sur le budget, les point 3 et 4 « Autorités et personnel » et « Biens, services, marchandise », la différence entre les chiffres 2018 et le budget proposé est de CHF 1'070'000 de plus. Il souhaite comprendre cette augmentation.

Mme la Syndique explique que plusieurs personnes ont été engagées pour augmenter les services aux habitants de la Commune; comme par exemple au jardin d'enfants et la cantine scolaire. Il n'y a eu qu'un poste supplémentaire à l'administration en lien avec l'augmentation de la population.

M. Pascal Voutat précise qu'il ne pense pas qu'il y a trop de personnes à l'administration mais ne comprend cette augmentation de 21 % en deux ans.

Le Vice- président propose de revenir sur les questions liées au budget lors de la séance du 2 décembre. Il revient sur la proposition d'amendement de M. Weber et demande s'il y a au moins cinq personnes qui l'appuient. C'est le cas, il est donc valable.

Il passe au vote de l'amendement soit :

De baisser le taux d'imposition de 1.5 points.

L'amendement au Préavis N° 17/2019 est refusé par 20 non, 8 oui, et 6 abstentions

Le Vice-président passe au vote du préavis N°17/2019 :

Le Préavis N° 17/2019 est accepté par 23 oui, 7 non et 7 abstentions

9. Préavis Municipal N°18/2019 : Demande de crédit de CHF 195'000.—TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage

M. Didier Herman lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°18/2019 tel que proposé par la Municipalité.

M. Eric Jaquet lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°18/2019 tel que proposé par la Municipalité.

Il n'y a pas de remarques, Le Vice-président passe au vote.

Le Préavis N° 18/2019 est accepté par 34 oui et 1 abstention

10. Election d'un-e Président-e, d'un-e 1^{er} Vice-président-e et d'un-e 2^{ème} Vice-président-e

M. Eric Jaquet souhaite clarifier l'art 11 du règlement du Conseil communal, il lit : « Le président est rééligible au maximum deux fois de suite par législature à cette fonction ». Il demande si le président est éligible, rééligible et rééligible ou est-ce qu'il est éligible deux fois.

M. Alessandro Gassmann explique que le président ne peut faire que deux mandats successifs.

M. Nicolas Ray précise qu'il s'agit bien de deux années et que c'est une erreur de plume d'avoir écrit rééligible deux fois, il aurait fallu écrire éligible deux fois.

M. Denis Berger propose de supprimer l'art 11.

M. Vincent Grandjean rappelle que toute modification doit être soumise à l'approbation du Conseil d'état.

M. Nicolas Ray ajoute que toute modification du règlement doit faire l'objet d'une motion approuvée par le Conseil. Puis, elle est transmise à la Municipalité qui présente le projet au Conseil.

Le Vice-président passe à l'élection du nouveau président et attend des propositions.

M. Nicolas Vout propose M. Christophe Patarin qui accepte cette proposition. M. Nicolas Vout suggère que M. Patarin soit remplacé par le 2^{ème} Vice-président pendant l'élection.

Le 2^{ème} Vice-président reprend et demande s'il y a d'autres propositions, il n'y en a pas.

M. Eric Jaquet demande que ce vote soit fait en règlement avec l'art 12, c'est-à-dire nommé au scrutin individuel secret.

Le 2^{ème} Vice-président passe à l'élection du Président.

M. Christophe Patarin est élu par 39 oui

Le nouveau Président remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde. Il passe au vote du 1^{er} Vice-président. Il demande à M. Esselborn s'il se présente, il le souhaite.

M. François Esselborn est élu par acclamation. Ce dernier remercie l'assemblée.

Le Président passe au vote du 2^{ème} Vice-président

Mme Méline Vincent propose Mme Gwendoline Nydegger, cette dernière accepte.

M. Philippe Esseiva demande si Mme Nydegger peut être scrutatrice et 2^{ème} Vice-présidente.

Le Président lui répond que selon le Préfet c'est possible.

Mme Gwendoline Nydegger est élue par acclamation .

11. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Vout fait remarquer que le nouveau Président est membre de la Commission de recours en matière d'impôt et délégué suppléant auprès du RAT. Est-ce qu'il va démissionner ?

Le Président lui répond qu'il va démissionner. Concernant le nouveau 1^{er} Vice-président, membre également la Commission de recours en matière d'impôt cela n'est pas nécessaire. Les élections,, pour ce postes vacants, se feront lors de la première séance en 2020.

M. Claude Rossier demande que les déchets, provenant du chantier de la route cantonale, soit nettoyés par l'entreprise.

Mme La Syndique en prend note.

M. Christophe Rossier demande combien de places de parking sont prévues pour le chantier de Denner.

Mme la Syndique lui répond que le parking se situera devant l'immeuble.

M. Eric Jaquet demande quand il est prévu de mettre les signalisations à la rue du Village pour éviter les transits. En effet, il y a de plus en plus de transits et cela le gêne.

M. Patrick Hübscher l'informe qu'il a rendez-vous avec la DGMR, avec la société qui s'occupe de la signalisation et la gendarmerie pour aborder ce sujet.

M. François Esselborn souhaite que les délégués auprès des différentes commissions mettent, sur l'extranet, les chiffres présentés ce soir.

Mme la Syndique rappelle que tous les chiffres sont consultables sur les sites des différentes associations.

M. Olivier Badan informe que le chemin d'accès au chalet d'Alpage le Mont-Roux est en bon état pour le moment. Cependant, il pense qu'il va rapidement se dégrader. Il propose de le goudronner-gravillonner. De plus, il informe que le chantier au Mont-Roux est encore en chantier ; il y a des trous partout et la citerne va bientôt dévaler le talus si elle reste où elle est.

M. Nicolas Ray en prend note. Il propose de revoir le chemin au printemps avec un spécialiste qui pourra évaluer les coûts. Puis, il pourra proposer un préavis au Conseil.

M. Mattieu Ruchat informe qu'il avait déjà été signalé que ce chemin ne tiendrait pas et que la proposition de faire un chemin plus élaboré n'avait pas été retenue.

12. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique annonce les prochains préavis notamment ; une demande de crédit de CHF 93'000.—TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules et le budget 2020.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h04

Le Vice-président
Christophe Patarin

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni